



MAIRIE
ASPRES SUR BUECH

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise, - Mrs, DEGASPERI Pascal, EVRARD Brice, FROGET Alain, SOREIL Jean-Claude, BOYOD Alain

Absents représentés : MILLON Justine (pouvoir à PINET Françoise), ROUX Laura (pouvoir à Pascal DEGASPERI), LOMBARD Yannick (pouvoir à EVRARD Brice)

Absents : GIRARD Joris, TOURTET Gilles

Le compte rendu du conseil municipal du 25 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

Alain BOYOD est désigné secrétaire de séance.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2023 et 2024

La commune a obtenu une subvention de 22 776.30 € pour un montant de travaux de 56 940.75 € HT.

Elle sollicite une demande de subvention complémentaire auprès du département d'un montant de 11 629.40 € pour un montant de travaux de 29 073.50 € HT

La programmation de travaux serait la suivante, à savoir :

- Avenue de la gare
- Allée du cimetière
- Chemin du pont la dame
- Chemin du Pré Montgil
- Chemin del Prais

Accord à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

BUDGET COMMUNE

Fonctionnement :

Lors de l'établissement du budget primitif il a été inscrit à tort le montant total de l'attribution de compensation versée par la CCBD aux communes du Haut Buëch (actions en direction de la jeunesse et accueil et surveillance de la piscine du Chevalet). Il convient donc d'inscrire seulement le montant versé à la commune et de minorer les montants comme suit :

Dépenses - chapitre 65 : - 122 390.93 €

Recettes - chapitre 73 : - 122 390.93 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

Investissement :

Le devis initial concernant l'isolation de la façade du bâtiment de la mairie a été signé avec la TVA à 5.5 % et 10 % au lieu de 20 %), soit un montant de 54 552.91 € TTC au lieu de 61 113.12 € TTC. Il convient donc d'inscrire des crédits supplémentaires à hauteur de 6 560.21 €.

Les crédits manquants seront compensés par une minoration du chapitre 23 à l'opération non individualisée.

Accord à l'unanimité des membres présents.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire informe que l'ASA a recruté du personnel pour réaliser des travaux d'entretien au canal du moulin. Lors du budget primitif le montant de la subvention allouée à l'ASA a été inscrit au chapitre 011 - charges à caractère général au lieu du chapitre 67. Il convient de prendre une décision modificative comptable comme suit :

Dépenses - chapitre 011 : - 2 600 €

Dépenses - chapitre 67 : + 2 600 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX DE L'ECOLE

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ISOLATION DE LA FACADE

Un seul devis est parvenu en mairie, le dossier est donc en attente d'un second devis.

Le déménagement de la classe de maternelle est prévu le lundi 8 juillet et les travaux de rénovation devraient débuter le 10 juillet.

ADHESION A L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DU PAYS DU BUECH ET DES BARONNIES

Cette association très dynamique contribue à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine des communes des Pays du Buëch et des Baronnie (patrimoine grand et petit, du bâti, des paysages, de l'histoire, des coutumes, des savoirs faire de cet ensemble géographique.

Cette adhésion permet de recevoir gratuitement deux numéros de la « Lettre aux amoureux du Patrimoine » et de participer à des visites guidées, des sorties et des conférences.

Coût de l'adhésion pour les communes de + de 500 habitants 80 €.

Accord à l'unanimité des membres présents.

ADHESION A LA COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE

Les missions principales sont : l'accès aux soins, l'organisation de parcours pluriprofessionnels, le développement d'actions territoriales de prévention, la réponse aux crises sanitaires graves, l'accompagnement des professionnels de santé et la pertinence et qualité des soins.

Le montant de l'adhésion pour l'année 2024 est fixé à 30 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

RIF DU BARRY

La commune a obtenu une subvention de 10 000 € pour la réalisation d'une étude évaluée à 20 000 € HT.

Madame le maire propose de demander une subvention complémentaire au titre du Fonds Vert pour les relevés topographiques. Coût du devis : 7 200 € HT.

Demande subvention 50 %, soit 3 600 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS POUR LA CANTINE

CHOIX DU PRESTATAIRE

Un avis public à la concurrence a été publié sur internet. La remise des offres était fixée au vendredi 24 mai 2024 à 11 heures. La commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 28 mai pour analyser les offres.

Deux offres sont parvenues en mairie dans les délais impartis :

- La table de Shérazade : 6 € TTC/repas
- Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de Château-Arnoux-St-Auban : 7.98 € TTC/repas

Les deux propositions sont satisfaisantes aux sollicitations contenues dans le cahier des charges (conception des menus, fabrication des repas et livraison des repas en liaison chaude). Les membres de la

commission s'interrogent tout de même sur la distance Château Arnoux - Aspres concernant le transport et la livraison des repas en liaison chaude.

Madame le maire propose de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir LA TABLE DE SHERAZADE, entreprise la moins-disant.

Accord à l'unanimité des membres présents.

PERSONNEL

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL AVEC LE CENTRE DE GESTION

La commune adhère au service de médecine préventive proposé par le CDG 05.

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions d'accès au service de santé au travail du CDG 05 (MEDICOM) et de prendre en compte les nouveaux tarifs des examens médicaux :

- Médecin : 96 € (71 € en 2023)
- Infirmier : 66 € (61 € en 2023)

Les nouvelles prestations proposées sont les suivantes :

- La médecine de prévention
- La psychologie au travail
- L'ergonomie

Accord à l'unanimité des membres présents.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DU CDG 05

L'autorité territoriale est chargée d'assurer la sécurité et la protection de la santé des agents et de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention pour préserver la santé des agents et améliorer leurs conditions de travail. Cette convention est liée avec la réalisation du document unique.

Accord à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE POUR LES EXERCICES 2021 ET 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES EXERCICES 2021 ET 2022

Les rapports présentent :

- la caractérisation technique du service (population desservie, nombre d'abonnés, prélèvement sur les ressources, linéaire de réseau de desserte)
- la tarification de l'eau et de l'assainissement et recettes du service
- les indicateurs de performance
- le financement des investissements

Les rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

ACTIONS JEUNESSE - LOGEMENT MAITRESSE NAGEUSE

Il s'agit de la prise en charge du logement de la maîtresse nageuse pour la période estivale. Ce logement/ studio est situé rue de la Côte d'une superficie de 24 m². Le montant proposé est de 740 € charges comprises pour les deux mois.

Accord à l'unanimité des membres présents pour signer le bail de location.

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE STRATEGIE D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ENTRE LE TERRITOIRE D'ENERGIE HAUTES-ALPES ET LES HUIT COMMUNES DU HAUT BUECH

Le groupement de 8 communes du Haut Buëch a souhaité s'engager dans une démarche qui vise à apporter à tous leurs habitants, à leurs entreprises actuelles et futures, aux collectivités publiques et à leurs services et aux besoins relatifs aux recharges électriques des véhicules locaux et de passage, une

électricité décarbonée produite localement qui articulera justement un mix composé d'énergie produite localement principalement.

Les communes souhaitent développer un partenariat avec TE05 qui dispose des compétences et d'une stratégie publique pour mener conjointement des études prospectives, la mise en opération du Projet et la gestion des missions de la Personne Morale Organisatrice (PMO).

Accord à l'unanimité des membres présents pour la signature de la convention.

Accord à l'unanimité des membres présents pour désigner les représentants de la commune qui siègeront au comité de pilotage à savoir :

- . Françoise PINET, maire : membre titulaire
- Alain BOYOD, 2^{ème} adjoint : membre suppléant

CONTRAT DE PRET A USAGE AVEC LE GAEC « LA FERME D'AIGUEBELLE »

La commune prête à titre de prêt à usage gratuit au preneur le GAEC « La ferme d'Aiguebelle » et à lui personnellement des parcelles communales situées sous Paradis et à La Rabière. Le preneur s'engage à respecter les conditions citées dans le contrat sous peine de dommages et intérêts et même de résiliation immédiate du prêt à la demande du prêteur. Le présent prêt est fait pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2024. Le prêt sera tacitement reconduit, d'année en année, à défaut de dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties.

Accord à l'unanimité des membres présents.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT SECURITE CIVILE OU INCENDIE ET SECOURS

Courrier de la préfecture qui stipule que les communes doivent désigner un adjoint au maire ou un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile ou à défaut un correspondant incendie et secours.

Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés ;
- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Après un tour de table les conseillers souhaitent avoir plus d'informations sur le rôle du correspondant. Ce dossier est reporté.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

L'enquête de recensement des habitants de la commune se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025.

Ce recensement est très important pour la commune. De sa qualité dépendent le calcul de la population légale, mise à jour et diffusée chaque année fin décembre et prise en compte pour déterminer la participation de l'Etat au budget ainsi que les résultats statistiques concernant les caractéristiques des habitants et des logements.

Pour préparer cette enquête de recensement le conseil doit désigner un coordinateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement de la population.

Marie-Christine BERTRAND se porte volontaire et est désignée coordonnateur communal.

INFORMATIONS DIVERSES

Délocalisation de l'Antenne France Services vers le Trésoriat : les élus des huit communes du Haut-Buëch ont demandé à être reçus par le Président de la CCBD : attente de la réponse.

La gazette « Qu'on se le dise » sera distribuée début juillet.

Elections législatives des 30 juin et 7 juillet : un tour de garde sera fixé.

Visite du Sous-Préfet le 23 juillet en matinée de 10 heures à 12 heures 30

Démarrage des travaux avenue de la gare : continuité des travaux d'aménagement du parc.

Extension du réseau d'eau potable vers le hameau d'Aiguebelle : démarrage des travaux prévu le 19 juin.

PUBLIC

Présence du directeur général des services de la CCBD. Il informe le conseil que dans la perspective du transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif des communes au bénéfice de la CCBD, prévu par la loi au 1^{er} janvier 2026, une étude vient de débiter. Une réunion de présentation est prévue le 17 juin avant le conseil communautaire.

Séance levée à 19 heures 15.